

Liste de contrôle autorisations concernant la durée du travail

Si votre entreprise effectue du travail de nuit et/ou du dimanche, vous avez besoin d'une autorisation concernant la durée du travail si :

- ➔ L'entreprise est soumise à la loi sur le travail
- ➔ Aucune disposition particulière n'est applicable (cf. OLT 2)

Ce document répond aux questions les plus importantes sur la procédure d'autorisation.

1 Quelle autorité est compétente pour répondre à mes questions?

Les autorisations concernant la durée du travail sont délivrées par les cantons et le SECO. Les cantons établissent des autorisations selon l'[art. 27 OLT 1](#) (besoin urgent), et le SECO selon l'[art. 28 OLT 1](#) (indispensabilité du travail de nuit et du dimanche).

Les demandes d'autorisation pour le travail de nuit et du dimanche temporaire doivent être adressées au canton, et les demandes d'autorisation pour le travail de nuit et du dimanche régulier ou périodique doivent être adressées au SECO. Vous trouverez les critères distinctifs des compétences en matière d'autorisation à l'[art. 40 OLT 1](#).

Le **canton** est compétent : Merci de vous adresser à l'autorité cantonale d'exécution de la loi sur le travail. Vous trouverez [ici](#) une liste d'adresses.

Le **SECO** est compétent : Adressez-nous une demande pour une autorisation concernant la durée du travail.

Veillez noter que ce qui suit ne concerne que la procédure d'autorisation auprès du SECO.

2 Comment une demande peut-elle être transmise au SECO?

Le plus simple est de transmettre une demande concernant la durée du travail à travers l'application en ligne [TACHO](#). Vous trouverez [ici](#) une courte introduction.

Vous pouvez aussi transmettre la demande avec l'ensemble des documents nécessaires par courrier ou par courriel. Vous trouverez [ici](#) les coordonnées de contact. Veuillez noter que, compte tenu des efforts administratifs supplémentaires induits, les frais de traitements sont plus élevés par courrier et courriel. Vous trouverez [ici](#) un aperçu de l'ordonnance sur les émoluments.

3 Communication de changement de pratique

Une analyse de l'ensemble des entreprises a révélé que les demandes sont souvent déposées dans une forme insuffisante, ce qui conduit à des clarifications supplémentaires et des retards de traitement. Nous nous efforçons de rendre la procédure plus efficace, c'est pourquoi nous vous remercions de vérifier les différents critères de votre demande concernant la durée du travail ci-dessous avant de la transmettre. Le SECO se réserve le droit d'interrompre des demandes concernant la durée du travail soumises de manière incomplète.

4 Preuve de l'indispensabilité

Chaque autorisation du SECO repose sur la preuve d'une indispensabilité technique ou économique ou d'un besoin particulier des consommateurs. Vous trouverez [ici](#) ce que cela signifie exactement. Afin d'en apporter la preuve, nous vous conseillons de remplir le questionnaire correspondant :

- ➔ [Questionnaire](#) pour les entreprises de production, entreprises industrielles
- ➔ [Questionnaire](#) pour les entreprises de service
- ➔ [Questionnaire](#) pour le service de piquet

Merci de remplir entièrement le questionnaire afin que les raisons pour lesquelles une autorisation est demandée et le travail de nuit / du dimanche absolument nécessaire soient clair pour le SECO. Un questionnaire entièrement rempli est valable 9 ans pour une entreprise industrielle et 6 ans pour toutes les autres entreprises. Si aucune des possibilités de justification susmentionnées ne s'applique, veuillez noter les possibilités ci-dessous :

- ➔ [Procédés de travail selon annexe à l'art. 28 OLT 1](#) : Merci de décrire le procédé de travail et de motiver pourquoi le chiffre correspondant de l'annexe est applicable.
- ➔ lorsqu'une entreprise dont le système d'organisation du temps de travail comporte 2 équipes avec au maximum une heure de travail située au début ou à la fin du travail de nuit, il s'agit alors d'un besoin urgent selon l'[art. 27, al. 2, OLT 1](#). Merci de justifier pourquoi cette organisation de travail est nécessaire.

5 Modèle de temps de travail

- ➔ Merci de nous communiquer comment vous travaillez. Vous pouvez saisir directement dans TACHO l'horaire et le changement d'équipe. Nous contrôlerons ensuite la conformité juridique de l'horaire et du changement d'équipe.
- ➔ Merci de nous communiquer le nombre de travailleurs concernés par le système de travail demandé et combien d'entre eux sont en service en même temps.
- ➔ Si vous demandez une autorisation pour un travail en continu, merci de nous envoyer le modèle (établi selon notre [exemple](#) au format Excel). Vous trouverez [ici](#) plus d'informations sur le travail continu.

6 Autres informations en lien avec la demande

Avant de déposer la demande, merci de contrôler si le dossier répond aux questions suivantes :

- ➔ Qu'est-ce qui est produit, respectivement quel service est fourni dans le cadre du travail de nuit / du travail du dimanche ?
- ➔ La partie de l'entreprise a-t-elle été clairement définie ? Par exemple pas seulement la production, mais la ligne de production XY.
- ➔ Est-ce qu'il a été contrôlé si l'[examen médical d'aptitude](#) pour le travail de nuit est obligatoire ?
- ➔ En principe, les périodes de travail de nuit / du dimanche doivent être fixées de manière uniforme sur un site d'entreprise. Merci d'aligner la demande avec les autorisations déjà délivrées.
- ➔ Où le travail est-il effectué ? Merci de nous indiquer les clients et les lieux de travail / les cantons lorsque le travail est effectué en dehors du site de l'entreprise.

7 Prolongation d'une autorisation existante avec/sans modifications via TACHO

Vous trouverez [ici](#) un mode d'emploi pour TACHO. Si vous avez encore besoin de l'autorisation, identifiez-vous dans TACHO et cliquez dans « affaires actuelles approuvées » sur le crayon de l'autorisation que vous souhaitez prolonger. Sur le côté droit, sous **actions**, cliquez sur « **modifier/étendre permis** ». Les données existantes seront reprises. Adaptez alors tout ce qui doit être modifié et envoyez-nous rapidement votre demande via TACHO avant l'échéance du permis.

La procédure d'autorisation dure jusqu'à 6 semaines. En cas de retard du SECO dans le processus de traitement, l'ancienne autorisation reste valable jusqu'à l'arrivée de la nouvelle autorisation. Merci de conserver ce document comme preuve correspondante pour un éventuel contrôle de l'inspection cantonale du travail. Si la demande a été déposée trop tard, une autorisation transitoire doit être demandée au canton.

Nous sommes à votre disposition du lundi au vendredi de 9 à 11 et de 14 à 16 heures, par courriel ou par téléphone, pour d'éventuelles [questions](#) sur les autorisations concernant la durée du travail.